

-SEANCE ORDINAIRE-
Du 26/09/2016

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19
--

Le vingt-six septembre deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2016

Présents : M BAPSALLE Jean Gilbert, M FILLIATRE Thomas, Mme LEBLANC PUJOL Agnès, M LECOMTE Jean Michel, Mme BUSTIN Marie Christine, M LABADIE Daniel, M CORSELIS Robert, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, M ROULLEUX Maurice, Mme SABATIER QUEYREL Françoise, M PRADALIER Sébastien, Mme FORESTIE Christine, M MAURIG Alain, Mme SCHMITT Carine, Mme CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth, M. MANCEAU Jean-Pierre, M DANNEY Bernard, M FAUGERE Didier.

Absents représentés : Mme GOUBIL Isabelle par M BAPSALLE Jean Gilbert.

Mme SABATIER QUEYREL Françoise est désignée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du 16 juin et du 11 juillet 2016 :

Réunion du 16 juin :

M MANCEAU Jean-Pierre tient à signaler que lors de la réunion, il n'existe pas sur les bandes de mention du courrier adressé par M GARAT concernant la demande de tenue d'un bureau de vote à la salle des fêtes dans l'éventualité de primaires à droite. Il voudrait également savoir si l'occupation de la salle sera payante.

M FILLIATRE Thomas indique que le sujet a été évoqué en fin de séance, la salle sera prêtée à titre gracieux, comme à tout parti politique qui en ferait la demande. Un bureau de vote pour les primaires à droite se tiendra bien à Preignac, mais également à Podensac et Landiras.

Réunion du 11 juillet 2016 :

M MANCEAU Jean-Pierre tient à faire remarquer :

- D050-2016 : logements communaux : il n'apparaît nulle part sur la bande enregistrée que la localisation des appartements ne facilitait pas les choses pour la location.
- D051-2016 : tableau des effectifs de la commune : M LABADIE Daniel a dit qu'il devait retravailler le document présenté et avait rajouté qu'il allait travailler avec le Centre de Gestion.

Il se demande pourquoi les réunions du Conseil ne sont pas enregistrées, cela éviterai ce genre d'erreurs. Dans tous les Conseils on enregistre, on peut acheter deux caméras, à partir du moment où il y a un doute cela permettrait de le lever. « *Quand un compte rendu a besoin d'être opposable on est bien content de retrouver ses petits à l'intérieur* ».

- Dans les questions diverses au sujet
 - des commissions communales : il indique qu'il a mentionné que pour les réunions des commissions il n'y avait que M CORSELIS Robert qui venait et que les autres personnes ne venaient jamais.
 - Réunion publique sur la création du tiers lieu : il tient à indiquer qu'il a bien mentionné que la CDC a bien versé 700.000 € à la commune de Landiras auxquels il faut rajouter 360.000 € pour l'achat des terrains de Coudanes, le tout pour un total de 1.1 M€
 - Soirée du 13 juillet 2016 : Il tient également à faire remarquer que le Comité des Fêtes est majoritaire au sein du Conseil Municipal.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
07/07/2016	Réparation d'une chaudière de l'école SONOCLIM	1 104.61 €
07/07/2016	Commande de raticide COBRA	707.10 €
07/07/2016	Spectacle école maternelle OPERATION LUMIERE	400.00 €
12/07/2016	Achat de tapis de sol garderie élémentaire	1 474.05 €
19/07/2016	Produit de traitement station d'épuration ADIPAP	395.00 €
25/07/2016	Maintenance informatique école SAS CARLEA	885.00 €
26/07/2016	Branchement TAE chemin du Gard GIRONDE TRAVAUX	1 750.00 €
27/07/2016	Remplacement plancher jeux école maternelle A2S	1 200.00 €
29/07/2016	Formation Permis PL + FIMO Y POUJOS FAUVEL Formation	3 591.50 €
08/08/2016	Fournitures scolaires élémentaire LACOSTE	1 756.68 €
19/08/2016	Analyse station vinicole SAUR	190.00 €
19/08/2016	Outillage services techniques WURTH	416.34 €
25/08/2016	Support signalétique ADEQUAT (Ecoles : pose de panneaux signalant les locaux techniques, cantine, salles de classes, de motricité... suite au passage de la commission de sécurité)	995.94 €
30/08/2016	Achat d'une remorque RULLIER	1 468.00 €
31/08/2016	Travaux appartement 21 avenue Grillon DELOUBES	475.00 €
08/09/2016	Renouvellement licence antivirus AIM	440.20 €
07/09/2016	Marquage au sol et panneau SMS SIGNALISATION (sens de circulation place de la Mairie)	1 913.00 €
07/09/2016	Réparation porte entrée 11/13 avenue Grillon F DELIS	303.00 €
07/09/2016	DPU 6 rue de la République EXPERT PLUS	433.33 €
07/09/2016	Achat 3 miroirs routiers SERI (rue de Lur Saluces en face de la croix – au Capon et à L'homias)	685.10 €
13/09/2016	Curage puit 6 rue de la République PASSION PATRIMOINE SOUTERRAINS	795.00 €
19/08/2016	Lancement consultation fourniture de produits d'entretien pour 3 ans	
19/08/2016	Lancement consultation élaboration d'un plan de gestion différenciée	
21/09/2016	Contrat d'entretien des ascenseurs OTIS	4 400.00 €
21/09/2016	Arrachage herbe cimetières ADICHATS	1 750.00 €
21/09/2016	Entretien des chaudières communales SONOCLIM	1 204.00 €

Au sujet de l'achat de miroirs, M MANCEAU Jean-Pierre souhaite savoir pourquoi c'est la Commune qui les paye. M LECOMTE Jean-Michel indique qu'ils ont été demandés par des administrés et que leur positionnement sera sur une voie communale déléguée et non sur une route privée.

M BAPSALLE Jean-Gilbert tient à rappeler qu'il faudra l'accord de la CDC pour les installer et que cela fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion.

Au sujet de l'arrachage des herbes au cimetière, M FAUGERE Didier voudrait savoir si cela n'aurait pas pu être fait par les services techniques.

M BAPSALLE Jean-Gilbert rappelle que cette opération avait déjà été faite durant l'été par le personnel de la commune et deux mois après c'était à refaire. Le personnel a pas mal de travail au niveau des voiries, les ordures jetées sur la voie publique...

M MANCEAU Jean-Pierre signale qu'autrefois il y avait 3 cantonniers qui nettoyaient le cimetière, la voie publique...

M LECOMTE Jean-Michel tient à rappeler que c'est la première année où, à Preignac, on ne désherbe pas avec des produits phytopharmaceutique, la mise en œuvre n'est pas satisfaisante.

M FAUGERE Didier tient à faire remarquer qu'au début de l'été il a surpris deux agents techniques au nouveau cimetière en train de fumer leur cigarette et que trois quart d'heure plus tard, lors de son trajet de retour, ils étaient toujours sur la même tombe en train de fumer leur cigarette. Il fait aussi remarquer que certaines tombes sont très mal entretenues.

M DANEY Bernard tient à signaler que certaines sont même à l'état d'abandon.

M MANCEAU Jean-Pierre indique que beaucoup de communes sèment tout simplement du gazon entre les tombes.

M FILLIATRE Thomas informe que le sujet va être évoqué mais que cette solution ne peut être envisagée sur nos terres trop sableuses. Il tient également à indiquer que 17 salariés d'Adichats ont travaillé au cimetière.

M MANCEAU Jean-Pierre pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire au niveau de la CDC : achat groupé...

M BAPSALLE Jean-Gilbert indique que la CDC ne peut pas tout faire, une consultation est en cours.

M MANCEAU Jean-Pierre tient à signaler qu'à son avis cette solution n'est pas économique pour la Commune, le coût est de 7 à 8% supérieur au cout du personnel communal.

D056-2016 : PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLIQUES : **Délibération de Principe et demande d'aides financières**

COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 26/09/2016 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 29/09/2016. Nomenclature 9.1 Autres domaines de compétence.

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 68 ;

Vu la loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article L253-7 ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) est venue modifier la loi dite « Labbé » visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (n°2014-110 du 6 février 2014) et fixe désormais au 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur voirie et allées d'espaces verts.

Cette nouvelle réglementation impliquera, pour les collectivités, de développer des solutions alternatives pour entretenir ces espaces : investissement dans de nouveaux matériels (thermiques, mécaniques...),

information-sensibilisation de la population et formation des agents municipaux aux nouvelles techniques.

L'élaboration de plans d'actions doit permettre aux collectivités utilisatrices de produits phytosanitaires de disposer de préconisations précises et adaptées en matières d'organisation du travail, d'aménagements, d'investissement à réaliser afin de leur permettre d'atteindre le « 0 phyto ».

Monsieur le Maire indique qu'il est donc indispensable de s'engager dans cette démarche et de missionner un bureau d'étude pour établir un plan de gestion différenciée permettant de mettre en pratique de nouveaux modes de gestion respectueux de l'environnement et de la santé.

Monsieur le Maire explique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Gironde sont susceptibles d'aider financièrement la Commune à hauteur de 80% dans la réalisation de ce plan de gestion différenciée mais également dans la mise en œuvre du processus de communication. Il sera prévu pour l'ensemble de cette étude un budget estimé entre 20 000 € et 23 000 € TTC.

M FILLIATRE Thomas souhaite indiquer que plusieurs offres ont déjà été reçues en Mairie et que le budget de l'étude serait finalement autour de 10.000 à 14.000 € : cela consiste à savoir ce que l'on peut utiliser comme produit en fonction de la nature du sol de tous les terrains de la commune (stade, cimetière, trottoirs...) nous visons le 0% phyto, on pourrait utiliser des produits phytos labellisés « bio », mais à terme il nous sera certainement demandé de ne plus utiliser aucun désherbant même labellisé « bio » qui ne seront pas forcément adaptés. Cela implique des aménagements, des formations du personnel communal. Les administrés font part avec raison de leur mécontentement sur l'entretien de la commune, cela demande du temps. Un travail de communication et la mise en place de panneaux sera fait.

M MANCEAU Jean-Pierre tient à faire remarquer que ceux installés sur la commune de Barsac sont trompeurs car on ne parle pas de l'utilisation de pesticides par les propriétaires viticoles. Ces panneaux laissent à penser que toute la superficie de la commune est en « territoire bio engagé ». Il souhaite également savoir en quoi consiste cette étude.

M FILLIATRE Thomas indique que tous les espaces publics de la commune seront soumis à une étude afin de déterminer les plantations qui pourraient être installées (jachères...) et préconisation de l'outillage à acquérir pour l'entretien manuel, thermique...

M LABADIE Daniel indique également que ce plan d'action sera réévalué tous les ans et qu'un suivi sera fait.

M MANCEAU Jean-Pierre s'étonne que le Responsable Technique de la commune ne puisse mener cette étude ce qui aurait pu nous dispenser de dépenser les sommes évoquées.

M BAPSALLE Jean-Gilbert indique que le Responsable Technique a déjà fait un travail important en répertoriant tous les sites sur lesquels le bureau d'étude devra œuvrer et il sera en relation avec eux.

M MANCEAU Jean-Pierre remarque que les dépenses filent, il suppose que la commune est riche.

M BAPSALLE Jean-Gilbert et FILLIATRE Thomas indiquent que ce sont des dépenses nécessaires. C'est effectivement un gros dossier, certainement le plus important de la mandature. Jusqu'à présent rien n'avait été fait en ce sens. Les subventions à hauteur de 80 % nous permettent de diminuer fortement le reste à couvrir par la Commune qui sera estimé à 5.000 €.

M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier tient à faire remarquer qu'il est important, quand on fait une remise en cause complète de l'entretien d'une commune, d'avoir un regard extérieur et cela devrait aussi nous permettre de gagner du temps.

M LABADIE Daniel tient également à indiquer que l'obtention des subventions est soumise à la réalisation d'un diagnostic et à un plan d'action. Nous aurons également des subventions sur le matériel, la formation du personnel et le suivi annuel avec évaluation des actions menées. Le personnel concerné et des élus participeront à ces réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Jean Pierre MANCEAU)

- s'engage à réaliser un Plan de Gestion Différenciée des espaces verts de la Commune pour atteindre l'objectif « 0 phyto »

- Sollicite l'attribution des subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 70%.
- Sollicite l'attribution des subventions auprès du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 10 %.
- s'engage à respecter les chartes des financeurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

D057-2016 : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE.
Modifications à compter du 01/10/2016.

<p>COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 26/09/2016 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 29/09/2016. Nomenclature 4.1.3 suppression de postes</p>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 31 août 2016 ;

Vu l'avancement de grade de Mme BRUYAUX Pascale du grade d'Adjoint technique de 2eme classe vers celui d'Adjoint de 1ere classe.

Vu le départ à la retraite de Mme CLOUET Marie France, adjoint technique principal de 2eme classe au 3 septembre 2015.

Vu le départ à la retraite de M BARBE Jean Pierre, adjoint technique de 2eme classe au 1^{er} octobre 2015.

M LABADIE Daniel demande à M MANCEAU Jean-Pierre si ce nouveau tableau des effectifs lui convient.

M MANCEAU Jean-Pierre indique qu'il y a une petite erreur : situation au 01/08/2016 et non 01/08/2015. Cette erreur matérielle sera rectifiée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De supprimer deux postes d'adjoint technique de 2eme classe et un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe
- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERES GRADES	SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Filière administrative</u>	Au 01/08/2016	Au 01/10/2016
Attaché	1	1
Rédacteur principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif 1ere classe	1	1
Adjoint administratif 2eme classe	1	1
<u>Filière technique</u>		
Technicien	1	1
Adjoint technique principal 2eme classe	4	3

Adjoint technique 1ere classe	1	1
Adjoint technique 2eme classe	6	4
Adjoint technique 2eme classe TNC -28H	2	2
<u>Filière ATSEM</u>		
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2eme classe	1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2016.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D058-2016 : DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNAL : Achat d'une remorque.

<p>COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 26/09/2016 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 29/09/2016. Nomenclature 7.1.2 délibération afférente aux documents budgétaires.</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ**, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2182	211	Matériel de transport	1 762.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-1 762.00 €

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D059-2016 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNAL : Aménagement du réseau pluvial de Boutoc

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 26/09/2016
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 29/09/2016.
Nomenclature 7.1.2 délibération afférente aux documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
23	2315	210	Inst, Mat et outillage technique	26.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-26.00 €

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Sont également abordés au cours du présent Conseil Municipal les points suivants :

- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service de traitement des ordures ménagères.
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement non collectif.
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Barsac, Preignac, Toulence.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, INA, IINA du Plan d'Occupation des Sols de la Commune:

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
17/08/2016	Mme JUVEN Caroline 10 rue Gemmeur 33114 LE BARP	M°LALANNE Chantal 60 cours de Fossés 33212 LANGON Cedex	Rue de la République Section A n°907, 1354, 1419 745 m²
29/08/2016	Mme MANSINCAL Pierrette, M CAZENAVE Hervé 23 allée des Pins 33210 LANGON	M° MAMONTOFF Nicolas 25 allée du Parc 33410 CADILLAC	LAMOTHE Section E n°435 475 m²

- **Logement 4 avenue Grillon** : cette maison a été donnée à la commune il y a une dizaine d'années, jusqu'à la mi août elle était louée. Depuis, ce logement est vacant et le remettre en location nécessite des frais importants de l'ordre de 30.000 €, la question sera posée lors de la prochaine réunion de la

vente ou non de ce bien estimé par l'Agence Square Habitat à 80.000 € et par les domaines à 100.000 €. M DANEY Bernard souhaite savoir si dans la donation il n'y avait pas une clause interdisant la vente de ce bien. M LABADIE Daniel et FILLIATRE Thomas répondent par la négative. M FAUGERE Didier estime que l'estimation des domaines de 100 000 € est trop élevée. M DANEY Bernard tient à indiquer que, pour lui, la Commune n'a pas vocation à créer un parc immobilier. Selon lui, il faut se délester des logements sur lesquels il va y avoir des dépenses. Les logements situés également Avenue Grillon nécessitent des investissements de l'ordre de 25.000 à 30.000 € notamment au niveau de la façade.

- **Jugement TGI du 28 juillet 2016 Affaire impasse de la salle de sport:** M BAPSALLE Jean-Gilbert donne lecture des conclusions du TGI défavorables à la commune.
M MANCEAU Jean-Pierre après avoir rappelé certains points qu'il juge vicié dans les actes de propriété, souhaite savoir si le juge a remis au même niveau les actes concernant la mitoyenneté et si le Maire fera appel du jugement, ce qui lui semble être une sage décision. D'après lui, le notaire fautif aurait provisionné une somme pensant perdre le procès.
M BAPSALLE Jean-Gilbert répond que pour l'instant il ne sait pas ce qu'il décidera, il tient juste à rappeler que cette affaire a coûté plus de 10.000 € en frais d'avocat à la Commune.
M MANCEAU Jean-Pierre lui demande de bien réfléchir car il pense que la partie adverse pourrait installer ses camions et ses bétonnières sur la voie publique sans que l'on puisse agir. Il rappelle qu'un soir l'impasse était bloquée par les camions.
- **Accueil de migrants :** M MANCEAU Jean-Pierre voudrait savoir si la Commune serait prête à accueillir des migrants. M BAPSALLE Jean-Gilbert indique que pour l'instant la question ne se pose pas. MME LEBLANC PUJOL Agnès pense que c'est une question qui mérite une réflexion commune. M FILLIATRE Thomas tient à rappeler que la demande d'accueil de migrants est proposée aux Communes qui ont des logements à proposer, ce n'est actuellement pas notre cas mais c'est une éventualité à étudier.
- **Plainte :** M MANCEAU Jean-Pierre tient à savoir ce qu'il en est de la plainte déposée à la Gendarmerie par une Preignacaise suite au reportage diffusé sur France 5 sur les conseils bien avisés de certains. MME LEBLANC PUJOL Agnès tient à rappeler que cela concerne la personne et en rien le Conseil Municipal. M FILLIATRE Thomas demande à M MANCEAU Jean-Pierre « *d'aller au bout des choses, quand on lance des choses comme cela, c'est insupportable* ».
- **Ouverture du salon d'esthétique et rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'Eglise :** M MANCEAU Jean-Pierre souhaite savoir si une déclaration de travaux a été déposée pour les travaux de réaménagement de l'ancienne Boutique 113 et, de nouveau, si la rampe d'accès achetée par la Commune pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à l'Eglise est bien aux normes. M BAPSALLE Jean-Gilbert indique que la déclaration de travaux a bien été déposée pour les transformations de l'ancien local de la Boutique 113. M LECOMTE Jean-Michel indique que, pour la rampe d'accès, tout a été fait en fonction de la hauteur des marches.
- **Décès de M FERBOS :** M MANCEAU Jean-Pierre souhaite savoir si quelque chose est prévu pour les obsèques de M FERBOS qui a été conseiller municipal. Lors de sa mandature, dès qu'il y avait un décès qui touchait de près ou de loin la commune, il faisait porter une gerbe et un article était publié dans la presse « *dommage que cela disparaisse des radars, cela s'est déjà produit deux fois* ».
- **Demande de don pour l'Institut Bergonié :** M MANCEAU Jean-Pierre demande pourquoi il n'a pas été mis à l'ordre du jour un don pour l'Institut Bergonié comme il l'avait préconisé précédemment. Mme LEBLANC PUJOL Agnès indique que la commune n'a toujours pas reçu de demande de cette association. M MANCEAU Jean-Pierre lit alors un texte concernant cette requête

(pièce annexée au présent compte rendu). M FILLIATRE Thomas réitère le fait que cette demande doit être motivée par un courrier de l'Association et tient à relever qu'il pourrait en être de même pour d'autres causes : mucoviscidoses...

- **Visites à domicile des aînés** : Mme BUSTIN Marie Christine tient à faire un point sur la visite des aînés qui a été réalisée dans le courant de l'été. Lors de ces rencontres il leur a été proposé l'installation d'un nouveau système d'assistance, trois personnes étaient intéressées mais une seule est allée au bout du programme.
- **Fossé de Boutoc** : M FAUGERE Didier demande si le curage du fossé de Boutoc a été réalisé. M BAPSALLE Jean-Gilbert indique que cela a été fait 15 jours avant la dernière pluie.
- **Garage Renault** : M FAUGERE Didier voudrait savoir si le projet de salle de sport avec piscine qui devait ouvrir dans l'ancien garage Renault va aboutir. Il est répondu par la négative, l'investissement de 650.000 € a découragé le promoteur.
- **Site de la Commune** : M FAUGERE Didier demande si le site internet de la Commune va être mis à jour : la Poste, le Garage Malveau... y sont toujours indiqués. M FILLIATRE Thomas indique que cela devrait être fait d'ici peu. M BAPSALLE Jean-Gilbert tient aussi à indiquer que le totem à l'entrée de la Zone artisanale n'est toujours pas à jour. M DANEY Bernard tient à rappeler que ce dernier a été entièrement financé par la Commune sans aucune aide de la CDC. M FILLIATRE Thomas indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 toutes les zones passeront sous la compétence de la CDC.

La séance est levée à 21H45.

BAPSALLE Jean Gilbert		SABATIER QUEYREL Françoise	
FILLIATRE Thomas		FORESTIE Christine	
LEBLANC PUJOL Agnès		GOUBIL Isabelle (procuration BAPSALLE)	
LECOMTE Jean Michel		MAURIG Alain	
BUSTIN Marie Christine		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier	
LABADIE Daniel		DANEY Bernard	
CORSELIS Robert		MANCEAU Jean Pierre	
ROULLEUX Maurice		FAUGERE Didier	
PRADALIER Sébastien		CAPDAREST LASSERRETTE Elisabeth	
SCHMITT Carine			